

# Mise à jour majeure des contrats

Édition du promoteur de régime

Le 28 janvier 2021

## Modification de votre contrat Frais dentaires

Pour favoriser la durabilité de votre régime, nous ajoutons une définition des frais raisonnables habituellement exigés à votre contrat Frais dentaires. Elle prendra effet le 1<sup>er</sup> mai 2021.

### Pourquoi faisons-nous cet ajout?

L'ajout de la définition des frais raisonnables habituellement exigés aidera à gérer les coûts des soins dentaires pour vous et pour les participants de votre régime. Cette définition, en complément des tarifs dentaires, nous permet d'imposer un plafond sur les frais admissibles pour certains services lorsque le contrat n'en mentionne pas.

Voici ce que nous allons ajouter à votre contrat à effet du **1<sup>er</sup> mai 2021**.

### Sous **Description de la garantie**

La Sun Life couvre les soins uniquement jusqu'à concurrence des frais raisonnables habituellement exigés pour le service ou la méthode de traitement équivalente la moins coûteuse dont la qualité est également reconnue en médecine dentaire. En aucun cas, les frais remboursables ne peuvent dépasser le montant inscrit dans le tarif approprié de l'association des chirurgiens-dentistes indiqué dans les *Conditions particulières*.

Par *frais raisonnables habituellement exigés*, on entend :

- les frais considérés nécessaires pour le traitement et l'entretien de la santé bucco-dentaire d'une personne, selon les procédures et pratiques de soins dentaires standards au Canada, et
- les frais d'une durée et d'une fréquence raisonnables, tel qu'il est déterminé par la Sun Life.

De plus, nous remplacerons toute mention de « frais raisonnables engagés », de « honoraires de pratique courante normalement exigés » ou de « frais raisonnables normalement exigés » par « frais raisonnables habituellement exigés ».

# Mise à jour majeure des contrats

Édition du promoteur de régime

**Ce bulletin *Intérêts en bref* est un document important. Il sert d'avis de modification de votre régime. Nous mettrons à jour votre contrat et la brochure explicative à la prochaine révision du régime.**

## **Des questions?**

Si vous avez des questions au sujet de ces changements, communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life.